



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER - SESSION 2011 -

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Comptabilité et finance

Le dossier documentaire comporte 6 pages.

Matériels autorisés pour l'épreuve :

- **calculatrice simple à 4 opérations**
- **plan de comptes autorisé aux examens et concours non annoté par le candidat**

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.

Page 1

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.

Page 2

Source : [Les échos](#) du 20 février 2011.

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.

Page 3

*Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « comptabilité et finance »

Consignes :

- Présenter vos résultats avec un chiffre après la virgule.
- Indiquer le détail des calculs.

Question n° 4

(2,1 points)

- 4a - Calculer le montant de la remise accordée au client MEUBLO en H.T.**
- 4b - Calculer le montant de l'escompte.**
- 4c - Enregistrer les opérations au journal du fournisseur, l'entreprise DURANTO.**
- 4d - Enregistrer les opérations au journal du client MEUBLO.**

Document n° 4 : Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités.

Page 5

Question n° 5

(2,8 points)

- 5a - Calculer la T.V.A collectée sur les ventes.**
- 5b - Calculer la T.V.A déductible sur les biens et services.**
- 5c - Calculer la T.V.A à décaisser.**
- 5d - Enregistrer la déclaration de T.V.A au 31/07/2011.**

Document n° 5 : Opérations du mois de juin 2011.

Page 5

Question n° 6

(3,5 points)

- 6a - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6b - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6c - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6d - Compléter le tableau d'amortissement de l'emprunt selon le modèle ci-dessous, à compter du 01/12/2012.**

Années	Capital restant dû en début de période	Intérêts annuels	Amortissements annuels	Annuités	Capital restant dû en fin de période
01/12/2012					
Total					

- Enregistrer la première annuité de remboursement dans le journal de l'entreprise DURANTO.
- Quel est le coût de l'emprunt payé par l'entreprise DURANTO ?

Document n° 6 : Achat d'actions et d'obligations par l'entreprise DURANTO, et souscription d'un emprunt

Page 5

Question n° 7

(1,4 point)

- 7a - Enregistrer l'opération au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 7b - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**

Document n° 7 : Politique salariale de l'entreprise DURANTO

Page 6

Question n° 8

(1,4 point)

8a - Enregistrer l'opération au journal de l'entreprise DURANTO.

8b

- Quel est le montant de la créance que le client X ne pourra pas régler à l'entreprise DURANTO ?
- Enregistrer la dépréciation au journal de l'entreprise DURANTO.

Document n° 8 : Relations de l'entreprise DURANTO avec le client X

Page 6

Question n° 9

(2,8 points)

- 9a - Définir le compte de résultat.**
- 9b - Définir le bilan d'une entreprise.**
- 9c - Définir l'amortissement linéaire.**
- 9d - Définir l'amortissement dégressif.**

Document n° 4 : Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités.

Page 5

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banque centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6 Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstiendrons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, saviez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendue la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités

L'entreprise DURANTO fabrique des tables et des chaises.

Le 07/03/2011, l'entreprise DURANTO facture à son client MEUBLO :

- 50 tables à 15 €H.T l'unité
- 200 chaises à 10 €H.T l'unité

L'entreprise DURANTO accorde à son client MEUBLO une remise de 5% et un escompte de 2%. La T.V.A est à 19,6%.

Document n° 5

Opérations du mois de juin 2011

Au cours du mois de juin 2011, l'entreprise DURANTO a réalisé les opérations suivantes :

- chiffre d'affaires T.T.C de 100 000 € La T.V.A est à 19,6%.
- achats H.T de biens et services de 7000 € La T.V.A est à 19,6%.
- achats T.T.C de biens et services de 2000 € La T.V.A est à 5, 5%.

Document n° 6

Achat d'actions et d'obligations par l'entreprise DURANTO, et souscription d'un emprunt

6a - Le 01/07/2011, l'entreprise DURANTO a acheté 40 actions X au cours unitaire de 110 € et 60 obligations Y au cours unitaire de 80 € La banque prélève 120 €H.T de frais.

6b - Le 01/09/2011, l'entreprise DURANTO vend les 40 actions X, achetées au cours unitaire de 110 € au cours unitaire de 100 € La banque prélève 10 €H.T de frais.

6c - Le 01/12/2011, l'entreprise DURANTO vend les 60 obligations Y, achetées au cours unitaire de 80 € au cours unitaire de 100 € La banque prélève 15 €H.T de frais.

6d - L'entreprise DURANTO souscrit un emprunt de 100 000 € au taux d'intérêt de 6%, sur une durée de 5 ans, à compter du 01/12/2012. L'emprunt fait l'objet d'un amortissement de type linéaire.

Politique salariale de l'entreprise DURANTO

7a - Le 01/12/2012, l'entreprise DURANTO verse un acompte de 2000 € à un de ses salariés.

7b - Le 26/12/2012, l'entreprise DURANTO verse les salaires bruts de 200 000 € à ses salariés. Ces derniers ont des avantages qui s'élèvent à 10 200 €

Relations de l'entreprise DURANTO avec le client X

8a - L'entreprise DURANTO a une créance de 5000 € sur le client X. Ce dernier est en liquidation judiciaire. L'entreprise DURANTO décide donc de l'enregistrer comme client douteux.

8b - Le client X ne va pouvoir régler que 20% du montant de sa dette à l'entreprise DURANTO.